GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	p1	communautaire récréatif		■(a)					
		u4	traitement et production d'eau potable		■					
	LOGEMENTS		Nombre de logements	min.	0					
			Nombre de logements	max.	0					
	STRUCTURE / BÂT		Isolée							
			Jumelée							
			Contiguë							
	BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	--					
			Largeur minimum	(m)	--					
			Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)	--					
TERRAIN			Superficie minimum	(m^2)	--					
			Largeur minimum	(m)	--					
			Profondeur minimum	(m)	--					
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES		Avant minimum	(m)	--					
			Avant maximun	(m)	--					
			Latérale minimum	(m)	--					
			Total des deux latérales minimum	(m)	--					
			Arrière minimun	(m)	--					
			Espace naturel	(%)	--					
			Rapport espace bâti / terrain	max.	--					
			Rapport espace plancher / terrain	max.	--					
			Nombre de logement / hectare	max.	--					
DISPOSITIONS SPÉCIALES										

SAINTE AGATHE DES MONTS

ZONE:	*Rec 900*
De récréation	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) uniquement les activités nautiques

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**

ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**

MISE À JOUR:

900